



obligé ou non de travailler les jours férié 8 et 9 mai

Par **alansteph**, le **26/04/2013** à **10:05**

Bonjour à tous,

voilà j'ai un petit soucis et évidemment j'ai pensé à vous pour m'aider.

je travaille dans le commerce de l'ameublement et , l'an passée j'ai travailler aucuns jours férié, donc du coup j'ai réserver 5 jours avec ma petite famille (dimanche , lundi repos , j'ai posé le mardi en congé + 2 jours férié le 8et 9mai) mais j'ai peur qu"au dernier moment il me disent qu'ils ouvrent !!!

Dans ce cas est ce que je suis obligé ou non ? y'a t il un délai pour prévenir son employé ?

J'ai un peu peur , donc je vous remercie infiniment de votre aide

seb34

Par **P.M.**, le **26/04/2013** à **14:16**

Bonjour,

Si vous avez inclus dans vos congés payés les 8 et 9 mai de toute façon, il ne devrait pas y avoir de problème et par ailleurs, il faudrait consulter la Convention Collective applicable...

Par **alansteph**, le **26/04/2013** à **14:49**

bonjour

non justement j'ai posé seulement le mardi 7 mai vu que le lundi c'est mon jour de repos...

Merci de votre aide , et je vais essayé de voir la convention

salutations